

DE L'AVENIR DES POULES....!

LA FIN DE L'ÉLEVAGE FERMIER VICTIME COLLATÉRALE DE L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE AVIAIRE

Nous "la Population" avisée par l'arrêté Ministériel de BIOSECURITE concernant les normes sanitaires sur les élevages de volailles et les conséquences inacceptables de son application.

Un non sens pour les nombreuses familles engagées auprès de paysans-éleveurs à travers la démarche des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (les AMAP) et les particuliers consom'acteurs indépendants regroupés dans un même collectif Sauve qui Poule.

Nous avons souhaité manifester notre soutien à ces producteurs qui alimentent régulièrement, depuis une quinzaine d'années, les circuits-courts que nous représentons et tous les consommateurs qui se déplacent vers les marchés de producteurs ou de vente à la ferme.

Notre démarche de "consom'acteurs" ne sous-estime pas les dangers de cette épizootie, mais elle n'accepte pas davantage que l'on puisse faire appliquer sans discernement une nouvelle réglementation qui frappe sans cause réelle et sérieuse les petites productions fermières de notre département (le Vaucluse) (nous pouvons y rajouter une large zone du sud-est)

Celui-ci semble servir d'espace-test pour faire appliquer des consignes dont les effets ne présentent aucune garantie sanitaire justifiant de telles procédures.

Si ce n'est de réduire à néant tout le travail et le professionnalisme des éleveurs qui respectent le cahier des charges de l'agrobiologie

et en supplément tous ceux qui œuvrent au respect de la dignité des animaux et des soins qui l'accompagnent.

En effet, il n'y a sur ce territoire aucune source d'infection concernant la grippe aviaire mais l'application du nouveau décret Ministériel se fait sans aucune concertation et sans évaluation du risque adapté à ce département.

Les effets de ce décret, par contre se traduisent par l'obligation de nouveaux investissements incompatibles avec la taille et la configuration technique des lieux de production.

Ces fermes que nous qualifions opportunément "à taille humaine", ne sont pas modulables comme des légos, le bétonnage des aires de lavage, les sas de sécurité aménagés, le déplacement des serres de stockage des aliments, des nouveaux couloirs d'accès au parc etc...ne font pas partie des pratiques de qualité que nos producteurs privilégient.

Par contre la qualité des aliments et l'attention portée au bien être animal par les éleveurs fermiers ne semblent plus être pour les autorités sanitaires des éléments suffisants pour garantir une meilleure sécurité !

Les citoyens regroupés dans la démarche des AMAP et les consom'acteurs avertis des circuits-courts se rejoignent et considèrent que les véritables problèmes ne sont pas abordés avec impartialité par les pouvoirs publics.

- Que les causes premières de ces épizooties à répétition sont à rattacher à l'absence de biodiversité, aux modes de production intensive, à la concentration outrancière par les industriels de l'alimentation.

- A cela s'ajoute, les déplacements constants de ces volailles et la segmentation de l'élevage favorisant la multiplication des risques de contamination sur des cheptels fragilisés en permanence.

- C'est bien dans ce modèle d'élevage hyper sophistiqué, automatisé et surtout déshumanisé pour produire une alimentation dangereuse par les intrants multiples.

- La chimie par les pesticides, les antibiotiques, la mauvaise alimentation des animaux "sans basse-cour" sans compter le stress permanent occasionné par cette course obsessionnelle à la productivité et aux gains. Ce modèle qui fait émerger le virus H5N8 et qui semble conforme aux dispositifs réglementaires fixés par les autorités sanitaires. (voir le point de vue des cabinets vétérinaires GIE Zone Verte 39600)

- C'est également dans ce contexte que sont apparus les premiers développements de la grippe aviaire et qui aujourd'hui, sur ces mêmes territoires, connaissent une nouvelle recrudescence de la contamination.

La réponse de l'administration ne varie pas: le bétonnage, la désinfection... ne peuvent être que des leurres pour éradiquer ces virus mutants et qui deviennent hautement résistants. Cette panoplie de mesure s'adresse à une filière qui exploite des fermes sous contrat, des éleveurs sans maîtrise commerciale et assujettis au système général de la production de masse.

En évitant soigneusement de prendre en compte la spécificité mais aussi la fragilité des fermes d'élevage à l'échelle de l'agriculture paysanne, en lui attribuant les mêmes contraintes que l'élevage industriel, le Ministère de l'agriculture, par ce décret et son effet direct accroît le potentiel de récupération du marché par les filières de l'agro-industrie, ce qui ne peut leur déplaire. En éliminant cette concurrence pour laquelle nos producteurs n'ont pas la prétention de rivaliser, le Ministère de l'agriculture condamne l'élevage fermier à une disparition à court terme.

Nous considérons que nos territoires agricoles ont besoin de ces producteurs pour maintenir un tissu économique et social qui ait du sens.

Leurs fermes abritent encore des ressources en biodiversité remarquables, des savoir-faire et une volonté de conserver une souveraineté alimentaire proche des populations qu'elle soit péri-urbaine ou de pleine campagne, nos producteurs assument cette fonction nourricière de proximité.

Nous avons pour certains contractualisés nos échanges et pour d'autres habitués des circuits-courts, nous sommes attentifs aux respects des valeurs qui nous animent.

Qu'en sera-t-il lorsque les véritables produits de la ferme disparaîtront ?

Tout ce qui représente la singularité des productions fermières et de leurs savoir-faire s'effaceront de nos mémoires et des traditions de nos terroirs sans green-washing comme argument de vente par les supermarchés. Les restaurateurs, les grands chefs viennent dans ces mêmes fermes pour ces mêmes raisons dont nous témoignons et qui mettent à l'honneur la qualité des produits qu'ils subliment.

Nous demandons l'ouverture d'un nouvel espace de concertation qui prendrait en compte les solutions proposées par les éleveurs pour l'amélioration des pratiques d'hygiène et de sécurité.

Nos producteurs n'ont pas à être considérés comme des "délinquants" par les services Ministériels de l'Agriculture, lorsqu'ils soulignent les incohérences de certaines mesures.

Nous resterons attentifs et vigilants aux décisions que les services du Ministère de l'agriculture prendront pour rétablir un dialogue et des aménagements dans le cadre de cette nouvelle épizootie. Nous souhaiterions complémentarément que des représentants de la société civile puissent participer à ces échanges, nous rappelons que la DDPP est censée représenter l'intérêt de la Population, mais pas de sa manière de penser autrement.

Le collectif Sauve qui Poule

Collectif rassemblant le réseau des associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (les AMAP de Provence) et les particuliers usagers des circuits-courts.